



Collège de l'Arctique du Nunavut Demande d'expression d'intérêt (DEI)

Partenariat pour améliorer l'éducation supérieure sur le territoire du Nunavut

DATE D'ÉMISSION : 18 août 2017

DATE DE CLÔTURE : 22 septembre 2017

Table des Matières

Instructions aux Répondants	2
Objectif du Projet	3
Historique du Projet	3
Principaux Intervenants	4
Accord sur les Revendications Territoriales du Nunavut (ARTN)	4
Renseignements Généraux sur le Collège de l'Arctique du Nunavut.....	4
Étudiants	5
Logement et Infrastructures	5
Communications et Gestion de Données.....	6
Campus et centres d'apprentissage communautaires du CAN.....	6
Objectifs du Projet.....	7
Stratégie et Vision du Partenariat	7
Étudiants	7
Soutien aux Étudiants.....	8
Langue et Culture	8
Partenariat	9
Bourses d'études.....	9
Accessibilité.....	9
Gouvernance	10
Qualité.....	10
Programmation Pertinente.....	10
Avantages du Partenariat	11
Processus et Échéancier	11
Exigences Techniques	11
Critères d'évaluation.....	12
Renseignements requis	12
Lettre ou résumé d'accompagnement	13
Profil de l'université.....	13
Expérience en matière de langue et de culture autochtones.....	13
Réussite et accessibilité des étudiants.....	13
Leadership et gestion	13
Curriculum et soutien du programme.....	13
Annexes.....	14

Instructions aux Répondants

Le Collège de l'Arctique du Nunavut et le gouvernement du Nunavut accepteront les questions concernant la demande d'expression d'intérêt. Celles-ci peuvent être envoyées à l'adresse suivante : (universityproposals@arcticcollege.ca). Toutes les réponses seront communiquées aux autres candidats.

1. Les propositions doivent être envoyées par voie électronique au plus tard le vendredi 22 septembre 2017, 17 h, heure locale d'Iqaluit, à (universityproposals@arcticcollege.ca).
2. Les propositions reçues après l'heure et la date exactes indiquées plus haut seront jugées en retard et rejetées.
3. Les candidats peuvent modifier leur proposition électroniquement en tout temps avant la date et l'heure d'échéance. Les modifications et les propositions modifiées doivent être clairement identifiées comme telles. La dernière version sera considérée comme la proposition officielle soumise par le candidat à la demande d'expression d'intérêt.
4. Un comité d'évaluation examinera chaque proposition. Ce comité se réserve le droit exclusif, à sa seule discrétion, de déterminer les notes de toutes les propositions, en fonction des critères d'évaluation, des facteurs de pondération et de la légende fournie dans la présente DEI.
5. Les candidats feront l'objet d'une présélection. On demandera aux candidats présélectionnés de prendre part à une entrevue réalisée à Iqaluit, au Nunavut. Le comité d'évaluation sera composé de représentants du Collège de l'Arctique du Nunavut, du conseil d'administration du Collège de l'Arctique du Nunavut, du gouvernement du Nunavut, de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) et d'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). Les coûts associés à la participation aux entrevues devront être assumés par le candidat. Des détails sur l'entrevue seront fournis aux candidats présélectionnés. Le cabinet du gouvernement du Nunavut détient le pouvoir final d'approbation, en ce qui concerne la sélection du partenaire.
6. Ce document peut être obtenu sur demande dans l'une ou l'autre des quatre langues officielles du Nunavut (inuktitut, inuinnaqtun, anglais et français).

Objectif du Projet

Le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) et le ministère de l'Éducation du gouvernement du Nunavut souhaitent s'associer à une université ou à un collège canadien qualifiés pour conclure un partenariat afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et d'en offrir l'accès sur le territoire du Nunavut. Les éléments spécifiques du partenariat seront élaborés conjointement avec l'établissement retenu; plus largement, le partenaire collaborera avec le CAN et le gouvernement du Nunavut pour fournir une expertise et un appui dans des domaines comme la gouvernance, la réussite scolaire, le développement du corps professoral, le leadership, l'accessibilité, ainsi que dans l'élaboration du curriculum et de programmes axés sur la langue et la culture autochtones. L'intention de la présente demande d'expression d'intérêt vise à permettre au fournisseur éventuel de présenter un aperçu et des exemples spécifiques de la manière dont il peut contribuer à l'établissement de solides assises, en vue du développement d'un partenariat fructueux. Des documents d'information sur le territoire du Nunavut, le CAN et le gouvernement du Nunavut sont versés aux présentes afin de préciser le contexte de cette demande d'expression d'intérêt.

Historique du Projet

Le territoire du Nunavut a été créé en 1999, dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. En 2016, le territoire comptait 35 944 habitants, une augmentation de 12,7 % par rapport à 2011, disséminés sur une zone géographique de 1 877 778,53 km², soit une densité de la population de 0,019 personne par kilomètre carré. Le Nunavut est seulement accessible par la voie des airs, à partir de Montréal, Ottawa, Winnipeg, Churchill, Calgary, Edmonton et Yellowknife, avec des vols vers Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay ou Arviat. Il n'y a pas de route qui relie les vingt-cinq communautés du Nunavut entre elles, le déplacement d'une collectivité à l'autre est donc tributaire de l'horaire des vols.

Environ 85 % de la population du Nunavut est inuite et les langues inuites (l'inuktitut et l'inuinnaqtun, connues collectivement sous le nom d'inuktitut) sont les premières langues parlées de 68 % des habitants. Les langues officielles du territoire sont l'inuktitut et l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. Aux niveaux secondaire et postsecondaire, le Nunavut continue d'afficher des taux de diplomation moins élevés que ceux d'autres provinces ou territoires du Canada. Il en va de même pour le niveau d'alphabétisation. En 2015, 9 990 élèves étaient inscrits à l'école publique et, sur les 208 qui avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires, 94 % étaient inuits (voir l'annexe A). Le CAN, seul établissement de niveau postsecondaire sur le territoire, a ses principaux campus dans la capitale, la ville d'Iqaluit, ainsi qu'à Rankin Inlet, Clyde River et Cambridge Bay. Les programmes du CAN sont aussi offerts dans les centres d'apprentissage communautaires de chacune des collectivités. Le CAN offre ainsi trois diplômes universitaires : un baccalauréat en éducation, délivré en partenariat avec l'Université de Regina, un doctorat en jurisprudence, avec le College of Law de l'Université de la Saskatchewan, et un baccalauréat en sciences infirmières, avec l'Université Dalhousie. À l'heure actuelle, les étudiants qui souhaitent s'inscrire à d'autres programmes universitaires doivent quitter le territoire.

En 2016, une étude de faisabilité a été menée afin de déterminer si une université autonome ayant pignon sur rue était un projet réalisable au Nunavut. On a ainsi établi que les taux d'inscription ne seraient pas suffisamment élevés et qu'un partenariat entre le CAN et une université canadienne bien établie était la meilleure approche pour améliorer les options offertes sur le territoire, en matière d'enseignement postsecondaire. Cette étude est versée en annexe (voir l'annexe B).

Principaux Intervenants

Un certain nombre d'organisations agiront comme principaux intervenants :

Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) – organisation qui représente plus de 60 000 Inuits, dans tout le Canada. Elle a pour but de préserver la culture et la langue inuites et manifeste un très grand intérêt dans le rôle qu'elle peut assumer dans le domaine de l'enseignement de niveau postsecondaire, au Nunavut.

Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) – l'un des quatre membres régionaux d'ITK, NTI est l'organe de représentation juridique des Inuits du Nunavut. Il assure l'application intégrale de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut par les gouvernements du Canada et du Nunavut.

Ministère des Affaires exécutives et intergouvernementales (AEI) – ministère qui, au sein du gouvernement du Nunavut, soutient la collaboration et les relations entretenues avec le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec d'autres provinces et territoires. De par son rôle, AEI exerce un leadership et assure la coordination et la gestion de différentes stratégies, politiques et initiatives, dont l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Ministère des Services à la famille – ministère qui, au sein du gouvernement du Nunavut, est chargé du Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut. Ce programme offre des avantages permettant d'atténuer les coûts de l'éducation de niveau postsecondaire, sur le territoire.

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA) – installation de recherche construite à Cambridge Bay, au Nunavut, qui fera partie des quartiers généraux de Savoir polaire Canada (POLAIRE). On prévoit en terminer la construction en 2017.

Accord sur les Revendications Territoriales du Nunavut (ARTN)

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) a été signé en mai 1993 par les Inuits, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Il a mené à la création du Nunavut, à titre de territoire (voir l'annexe C). Cet Accord permet d'assurer la préservation de la culture et de la tradition inuites et joue un rôle dans tous les aspects de la vie au Nunavut, y compris dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi. Les deux articles qui suivent revêtent une importance particulière dans ce partenariat :

L'article 32 établit le droit, pour les Inuits, de participer à l'élaboration des politiques sociales et culturelles du gouvernement, à la conception des programmes et services sociaux et culturels, ainsi qu'à leurs mécanismes d'exécution, dans la région du Nunavut. Il est par conséquent obligatoire de consulter NTI pour tout ce qui concerne les programmes sociaux sur le territoire.

L'article 23 détaille l'exigence d'accroître, à un niveau représentatif, le nombre d'Inuits qui occupent un emploi au gouvernement dans la région du Nunavut et établit un plan de formation afin d'atteindre cette représentation. Chaque ministère du gouvernement du Nunavut doit élaborer un plan d'embauche décrivant comment l'organisation prévoit former et embaucher un plus grand nombre d'Inuits. On insiste également sur la formation préalable à l'emploi afin de permettre aux Inuits d'acquérir les compétences nécessaires et d'occuper un poste au sein du gouvernement.

Renseignements Généraux sur le Collège de l'Arctique du Nunavut

Le CAN a été créé le 1^{er} janvier 1995, à titre d'organisme public, en vertu de la *Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut*. Le CAN figure dans la liste de l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances*

publiques, à titre de société territoriale, laquelle est considérée comme étant indépendante du gouvernement du Nunavut. Le CAN offre des cours aux adultes et une éducation postsecondaire, y compris des programmes de niveau universitaire, et attribue des diplômes universitaires et en études appliquées, au moyen de partenariats existants avec des établissements d'enseignement de niveau postsecondaire. Le Collège compte quatre campus régionaux : le campus Nunatta Campus, à Iqaluit, qui englobe l'Institut de recherche du Nunavut (IRN); le campus Kivalliq et le Centre de formation professionnelle, à Rankin Inlet; Piqqusilirivvik, à Clyde River; et le campus Kitikmeot, situé à Cambridge Bay. Piqqusilirivvik est un centre d'apprentissage de la culture inuite, créé conjointement par le gouvernement du Nunavut et NTI. Piqqusilirivvik est aujourd'hui entièrement géré par le CAN. Pour plus de détails concernant les programmes, les politiques et les procédures du CAN, ainsi que sa mission, ses principes et ses priorités, veuillez consulter l'annexe D.

Comme mentionné précédemment, le CAN offre actuellement deux programmes continus de niveau universitaire, dont la prestation est effectuée en partenariat avec d'autres établissements. Le programme d'enseignement en sciences infirmières du Collège de l'Arctique mène à l'obtention d'un baccalauréat offert en collaboration avec l'Université Dalhousie, et le programme de formation des enseignants du Nunavut (NTEP) mène à l'obtention d'un baccalauréat en éducation, décerné avec le concours de l'Université de Regina. De plus, le diplôme ponctuel en droit, dont la prestation sera assurée en collaboration avec le College of Law de l'Université de la Saskatchewan, doit commencer en 2017.

Étudiants

Le nombre d'équivalents à temps plein (ETP) a connu une croissance constante au cours des dernières années, passant de 1 238 étudiants, en 2012, à environ 1 400 ETP, en 2016. Ces étudiants sont répartis dans une gamme de programmes de tous les niveaux, y compris la formation de base des adultes, l'achèvement des études secondaires, l'obtention du diplôme et les programmes menant à un diplôme. La croissance du nombre d'étudiants peut être attribuée à l'ajout de programmes offerts sur les campus et au sein des centres d'apprentissage communautaires.

Chaque campus offre des services aux étudiants, comme du counselling pédagogique et personnel et des services alimentaires et récréatifs. Tous les campus ont conclu des ententes avec les garderies des communautés locales afin d'assurer que des places soient réservées pour les enfants des étudiants. Le CAN collabore également avec les garderies pour offrir la formation nécessaire à l'obtention du certificat en éducation de la petite enfance et des programmes menant à un diplôme. Ces services visent à soutenir les étudiants pendant leur parcours au collège. Le CAN continue d'améliorer et de développer des services qui répondent aux besoins des étudiants, d'autant plus qu'on observe des changements importants en ce qui concerne les caractéristiques démographiques de la population étudiante qui fréquente le collège. Les étudiants sont de plus en plus jeunes et ont besoin d'un soutien supplémentaire, surtout en matière d'apprentissage de l'inuktitut. Les services aux étudiants doivent s'adapter à ces besoins changeants.

Logement et Infrastructures

Le CAN offre des logements aux étudiants au sein de ses quatre campus régionaux. C'est à Iqaluit que se trouve le plus important campus, lequel compte le plus grand nombre d'unités d'hébergement, dont environ 160 seront disponibles, en 2017-2018. Quarante de ces chambres sont individuelles, alors que le reste est destiné à des familles. Le campus de Rankin Inlet comprend environ 100 unités pour héberger des étudiants et des familles. Cambridge Bay compte, pour sa part, 20 unités familiales et une résidence étudiante de type appartement pour les personnes seules, laquelle abrite 20 lits. À Piqqusilirivvik, 26 lits individuels sont offerts aux étudiants et aux professeurs invités. Toutes ces unités d'hébergement représentent des options abordables pour les étudiants et leur permettent d'avoir un endroit où vivre pendant la poursuite de leur programme d'études.

Le CAN travaille de manière assidue à la rénovation et à l'amélioration de ses infrastructures. On a ainsi investi dans la rénovation de plusieurs centres d'apprentissage communautaires et le nouveau centre de formation professionnelle de Rankin Inlet est terminé. Un nouveau campus a été construit à Iqaluit, ce qui permet d'accroître la capacité d'offrir de nouveaux programmes, tout en conservant l'espace disponible pour les programmes actuellement offerts. Le nouveau campus ouvrira officiellement ses portes en septembre 2019. Le collège travaille également au développement d'un nouveau campus à Cambridge Bay et une deuxième phase du centre de formation professionnelle de Rankin Inlet se spécialisera dans les domaines de l'équipement lourd et de l'exploitation minière.

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) est responsable du logement social et des programmes de logement pour le personnel du gouvernement du Nunavut dans les 25 collectivités du territoire. Ces deux programmes sont actuellement touchés par une importante pénurie de logements, dans tout le Nunavut, 39 % des Nunavummiut ayant grandement besoin d'un logement. Chez ceux qui disposent d'un toit, parmi les 52 % qui vivent dans des logements sociaux, 38 % subissent des conditions de surpeuplement. La pénurie de logements devra faire l'objet d'une considération importante dans le cadre du partenariat, lorsque seront discutées les questions du logement pour les étudiants et les membres du corps professoral et des lieux où l'on prévoit offrir la programmation. Bien que la SHN ait mis au point une stratégie visant à répondre aux besoins de logements, on ne pourra remédier rapidement à cette pénurie. De plus amples renseignements sur la question du logement au Nunavut se trouvent à l'annexe E.

Communications et Gestion de Données

Le CAN et le gouvernement du Nunavut ont pris l'engagement d'améliorer la collecte de données et de mettre en œuvre des politiques axées sur les données. Le Bureau de la statistique du gouvernement du Nunavut travaille de concert avec Statistique Canada pour suivre les tendances propres au territoire. De plus, les ministères des Affaires exécutives et intergouvernementales, des Services à la famille et de l'Éducation procèdent respectivement au suivi de données spécifiques à leur ministère respectif afin d'améliorer les tendances relatives à l'éducation, à l'emploi et aux besoins du marché du travail. Le CAN s'emploie également à effectuer la transition entre le système de dossiers des étudiants et PeopleSoft Campus Solutions, en vue de la prochaine année scolaire. Le nouveau système de gestion des renseignements des étudiants offrira au collège une meilleure capacité de gestion et permettra aux professeurs et aux étudiants de disposer de données précises, accessibles et pertinentes en ce qui concerne les résultats scolaires. Un portail étudiant pleinement intégré sera disponible d'ici le mois de janvier 2018. On prévoit mettre en œuvre la phase initiale du projet en septembre 2017.

Campus et centres d'apprentissage communautaires du CAN

Le CAN voit au fonctionnement de quatre campus et de 25 centres d'apprentissage communautaires où il assure la prestation de programmes répondant aux besoins des Nunavummiut. Chaque campus régional a son propre domaine de spécialisation. Le campus d'Iqaluit abrite le Centre d'excellence en langues et en culture, ainsi que les programmes dans les domaines des beaux-arts, de l'éducation, des sciences infirmières, de la technologie environnementale et de l'informatique. À Rankin Inlet, on retrouve des programmes dans les secteurs des métiers, de la gestion et de l'administration, ainsi qu'un programme de formation des enseignants. Les programmes du campus de Cambridge Bay sont plus axés sur la santé et le bien-être et l'administration. Piqusilirivvik propose un programme de culture inuite exclusif. Il offre aux étudiants la possibilité de s'engager dans une méthode d'apprentissage dynamique et expérientielle portant sur la langue et la culture inuites traditionnelles. Il permet ainsi aux Aînés, aux professeurs et aux étudiants de s'adonner à différentes activités, pratiques et discussions stimulantes et inspirantes, qui assurent le transfert du savoir traditionnel inuit d'une génération à l'autre. La programmation des centres d'apprentissage communautaires est financée par un tiers et déterminée essentiellement chaque année, à la suite des évaluations des besoins de la collectivité. Les programmes offerts dans les centres d'apprentissage communautaires ne mènent généralement pas à l'obtention d'un diplôme ou d'un grade.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CAN, veuillez consulter le rapport annuel, le plan d'affaires et le site Web du CAN, lequel fournit un vaste aperçu des programmes offerts, du budget annuel, des réalisations des dernières années et de l'orientation stratégique du collège (voir annexe F). Ces documents fournissent également des informations sur le profil démographique de la population étudiante, ainsi que les résultats d'un sondage mené auprès des étudiants, effectué pendant l'année scolaire.

Objectifs du Projet

Les éléments qui suivent représentent les objectifs que le CAN et le gouvernement du Nunavut souhaitent réaliser, grâce au partenariat :

- collaborer afin de mettre en valeur et d'intégrer la langue et la culture inuites au sein de tous les programmes d'études de niveau postsecondaire offerts au Nunavut;
- poursuivre l'amélioration de la qualité des programmes et des services d'éducation supérieure du Nunavut et en améliorer l'accès pour les Nunavummiut;
- collaborer avec les principaux groupes d'intervenants, comme NTI, AEI et ITK, conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (article 32) et au Plan d'emploi inuit (article 23);
- accroître le choix d'options en matière d'enseignement de niveau postsecondaire pour les Nunavummiut, en orientant principalement les efforts vers les campus du CAN;
- être en mesure d'offrir une éducation postsecondaire pertinente qui réponde aux besoins et aux aspirations des Nunavummiut;
- reconnaître et respecter les besoins historiques et culturels du territoire et les répercussions de Vérité et réconciliation;
- augmenter les taux de participation et la réussite des étudiants, principalement ceux des étudiants du Nunavut, mais aussi ceux des personnes qui proviennent d'ailleurs au Canada et de l'étranger;
- s'assurer que le projet soit abordable pour le gouvernement du Nunavut et durable dans le temps.

Stratégie et Vision du Partenariat

La stratégie et la vision du CAN et du gouvernement du Nunavut relativement à un partenariat avec un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire qualifié comportent huit composantes, les **étudiants** se trouvant au cœur de la vision globale :

Soutien aux étudiants	Langue et culture	Partenariat
Bourses d'études	Étudiants	Accessibilité
Gouvernance	Qualité	Programmation pertinente

La section qui suit présente chaque composante en détail et décrit le fonctionnement idéal du partenariat.

Étudiants

Les étudiants sont au centre de la vision; le processus décisionnel et la planification doivent être axés sur leurs besoins et leur réussite scolaire maintenant et dans l'avenir.

- Le partenaire doit se concentrer sur le développement des étudiants d'une manière globale qui tient compte de leurs besoins culturels, mentaux et physiques.
- Le partenaire doit travailler en collaboration avec le CAN et les différents intervenants afin d'offrir les services de soutien nécessaires pour améliorer la réussite et accroître les possibilités des étudiants, dans leur programme respectif.
- Le partenaire doit offrir un soutien parascolaire aux étudiants et tout mettre en œuvre pour s'assurer que chacun des étudiants des campus régionaux et des centres d'apprentissage communautaires ait le sentiment d'être un « citoyen » de l'établissement et de faire partie de quelque chose d'encore plus grand.
- Le mécanisme de soutien doit porter sur le développement et aider les étudiants à se préparer pour la vie et l'emploi après les études.
- La croissance de la population étudiante dans le temps devra être sérieusement prise en considération.

Soutien aux Étudiants

- Les services de soutien aux étudiants doivent être culturellement appropriés et comprendre des éléments culturels traditionnels et contemporains – par exemple, la participation des Aînés.
- Les besoins de chaque étudiant diffèrent; cette grande variété de besoins et de préoccupations doit se refléter dans le processus d'élaboration des programmes de soutien aux étudiants.
- Un investissement dans l'appui aux étudiants joue un rôle important, puisqu'il est plus rentable de soutenir et d'assurer la rétention des étudiants existants que d'en recruter de nouveaux; retenir les étudiants contribue au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté, lequel est un élément essentiel dans la création d'une culture positive.
- Il faut investir dans l'appui aux étudiants afin de retenir les étudiants existants et de susciter un sentiment d'appartenance à la communauté.
- Du point de vue scolaire et personnel, reconnaître les étudiants à risque et intervenir avant que la situation s'aggrave est essentiel pour assurer la rétention et le succès des étudiants.
- Tous les intervenants qui participent au processus pédagogique doivent accorder de l'importance à la réussite des étudiants et celle-ci doit être une priorité pour tous ceux qui contribuent à l'élaboration et à la prestation de services de soutien aux étudiants, dans un contexte scolaire, social ou professionnel.
- Pour assurer la satisfaction globale des étudiants, il est important de leur offrir non seulement les outils nécessaires à leur réussite, mais aussi un appui visant à les aider à se responsabiliser, par rapport à leur apprentissage.

Langue et Culture

- L'*inuktut*, qui désigne les langues inuites, l'inuktitut et l'inuinnaqtun, et la culture inuite contribuent grandement à tout partenariat; il est important que l'établissement partenaire respecte et mette en valeur la langue et la culture inuites, de même que les contributions apportées par le Nunavut au partenariat.
- Les langues et la culture inuites doivent être au cœur de tout programme exécuté ou développé.
- Les cours d'inuktitut et ceux qui porteront sur le contexte et la culture inuits constitueront un élément clé de la programmation et il faut envisager la possibilité de rendre ces cours obligatoires pour tous les étudiants.
- L'élaboration d'une programmation qui reflète la langue et la culture des quatre régions inuites est importante pour le succès de l'établissement.
- Les valeurs sociales inuites (voir l'annexe G) seront au cœur de la vision stratégique et représenteront les fondements de la culture organisationnelle du partenariat.

Partenariat

Conformément à la vision, toutes les relations avec les partenaires sont menées par le Nunavut et le partenariat est motivé par les Nunavummiut.

- Les professeurs des établissements partenaires qui ont des connaissances linguistiques ou culturelles devraient être identifiés et participer à un stade précoce; cela favorisera l'intégration de l'établissement partenaire et l'aidera à acquérir une meilleure compréhension, tout en contribuant à façonner la relation avec le CAN.
- Assurer l'inclusion d'une vaste gamme d'intervenants est important; les acteurs de l'industrie, surtout ceux des domaines de la prospection pétrolière, gazière et minière; de la chasse et de la pêche, ainsi que et du tourisme et du transport contribueront à déterminer et à développer les compétences souhaitées sur le marché du travail.
- Les écoles secondaires jouent un rôle de premier plan dans le succès du CAN en termes de choix de programmes significatifs et pertinents pour les futurs étudiants; il est par conséquent important d'entretenir une solide relation avec les écoles secondaires afin de soutenir la croissance et le développement des étudiants.
- L'établissement de relations avec les partenaires, et ce, dès le départ et à tous les niveaux organisationnels est la clé du succès des partenariats au Nunavut; il est donc important de pouvoir compter sur un leadership fort à chaque niveau et d'intégrer l'établissement partenaire dans la culture inuite.
- Un plus grand intérêt sera accordé aux établissements qui incarnent la vision du monde et la culture autochtones. Les partenaires éventuels devraient nouer le dialogue avec les communautés des Premières Nations et contribuer à la réussite des étudiants autochtones par le biais de divers services mis à leur disposition.

Bourses d'études

- Les ressources et les projets existants devraient être mis à profit dans la mesure du possible; par exemple, l'IRN et la SCREA sont des ressources qui pourraient être utilisées dans l'avenir, pour soutenir les projets de recherche.
- La recherche doit être axée sur les besoins et procurer des avantages directs aux Nunavummiut et au Nunavut.
- L'ambition ne doit pas être de devenir une université centrée sur la recherche et il faut garder à l'esprit que l'entente ne permet pas au partenaire d'avoir un accès qui contrevient aux processus d'approbation de la recherche du Nunavut.
- Le partenaire participera au développement et fournira un appui aux différentes facultés et divisions qui souhaitent travailler sur des projets de recherche universitaire et appliquée.
- Le partenaire collaborera à différentes initiatives lancées par NAC Media, comme des activités de publication concertées ou en partenariat avec NAC Media.

Accessibilité

- Au fur et à mesure de la croissance du CAN, la faisabilité d'un modèle d'accès ouvert pour les admissions à l'université devra faire l'objet d'une évaluation, si des mécanismes de soutien aux étudiants adéquats sont mis en place.
- Les caractéristiques démographiques du bassin d'étudiants du Nunavut sont un aspect important dont il faut tenir compte; de nombreux étudiants matures auront besoin de l'appui de tous les intervenants engagés dans leur expérience postsecondaire.
- Bien que les étudiants à temps partiel ne reçoivent pas de soutien, en raison du manque de souplesse du programme, de financement et de logements, ils doivent faire l'objet d'une recherche et d'une attention particulières, puisqu'ils représenteront un important ajout à la population étudiante, dans l'avenir.

- Créer des programmes de transition et de mobilité verticale qui permettent aux étudiants de gravir les échelons de leur formation jusqu'au diplôme est essentiel; ces programmes favoriseront l'accessibilité et les points d'entrée à l'établissement et stimuleront la croissance de la population étudiante.
- Une attention particulière doit être portée sur les points de progression des cours du CAN, ainsi que sur une politique et des procédures claires en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

Gouvernance

- Ce projet représente un investissement et un engagement générationnels à long terme au Nunavut; le partenariat devrait toujours être axé sur les étudiants et le fait d'assurer leur réussite.
- Le partenariat doit être mené par le CAN et, si le partenaire aura son mot à dire sur le fonctionnement de l'établissement, il est important qu'il se soumette à l'approche adoptée par le Nunavut, en matière de gestion, et qu'il la respecte.

Qualité

- Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, le CAN ne dispose pas de mécanismes d'agrément de programmes menant à l'obtention d'un diplôme.
- L'assurance de la qualité est un système complexe et le cadre actuel d'assurance de la qualité de l'établissement partenaire doit être mis à profit le plus possible.
- Le cadre et les processus d'assurance de la qualité doivent être abordés très tôt, puisque le développement d'un cadre autonome d'assurance de la qualité peut s'avérer un processus laborieux et coûteux en temps.
- Le partenaire appuiera le CAN dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de procédures internes d'assurance de la qualité et contribuera au renforcement des capacités à se soumettre à des examens externes.
- Il est essentiel que les grades obtenus par les diplômés soient reconnus partout au Canada et qu'ils mènent à la réussite et à un emploi.
- Les principes de l'amélioration continue devraient être adoptés.
- Les mécanismes d'assurance de la qualité doivent reconnaître le contexte propre au Nunavut et incorporer diverses approches pour examiner et déterminer comment la qualité sera évaluée et assurée.

Programmation Pertinente

- La programmation doit favoriser l'acquisition d'une bonne base de compétences techniques et de connaissances théoriques qui permettront aux étudiants de trouver un emploi, une fois leur diplôme obtenu.
- Un apprentissage expérientiel (par ex., les programmes d'alternance travail-études) devrait être intégré, dans la mesure du possible afin d'aider les étudiants à acquérir des compétences pratiques de base.
- La programmation actuellement offerte au CAN doit être développée et élargie lorsque possible; les programmes du CAN existants devraient être à la fois « échelonnés », pour devenir des programmes menant à l'obtention d'un diplôme octroyé par l'établissement partenaire, et offrir plus d'options aux étudiants désirant poursuivre leur cheminement scolaire au Nunavut.
- Des approches nouvelles, en matière de programme d'études et de modèles de prestation, doivent être établies le plus tôt possible.
- Parmi les programmes menant à un diplôme qui représentent des priorités, citons notamment : l'administration publique; les médias et les communications; l'administration des affaires/le commerce, avec un accent sur l'entrepreneuriat; les sciences générales et environnementales;

les technologies; le travail social; la santé mentale et la santé publique; autres programmes de technologies de la santé.

Avantages du Partenariat

Les avantages de ce partenariat, pour le CAN, comme pour l'université partenaire, comprennent notamment :

- de meilleures possibilités d'échanges d'étudiants et de membres du personnel;
- l'élargissement de l'apprentissage des étudiants et des possibilités de développement professionnel, y compris l'élaboration d'un programme d'études partagé;
- une meilleure éducation autour de la culture et des valeurs autochtones;
- l'appui au développement global du territoire;
- un potentiel accru pour les idées et les pratiques innovatrices;
- un accès au savoir et à l'expérience de chacun des établissements, ainsi qu'aux voies actuelles de mise en marché et de recrutement.

Processus et Échéancier

Ce processus sera régi selon les étapes cruciales qui suivent :

- 22 septembre 2017 : Fin de la période de présentation des candidatures à la DEI
- Octobre 2017 – novembre 2017 : Évaluation des dossiers; les partenaires éventuels sont identifiés et invités à Iqaluit pour le processus d'entrevue
- Semaine du 8 janvier 2018 : Les entrevues des partenaires éventuels ont lieu
- Janvier/février 2018 : Le partenaire est identifié et la sélection est envoyée au Cabinet pour approbation; une fois l'approbation obtenue, l'élaboration des protocoles de travail et des ententes commence.

Exigences Techniques

Les auteurs de la proposition doivent répondre aux exigences suivantes :

- Démontrer un engagement envers l'éducation, la culture, les valeurs et les langues autochtones
- Être une université publique
- Être membre d'Universités Canada

Critères d'évaluation

L'équipe d'évaluation utilisera les critères suivants pour évaluer chaque déclaration d'intérêt. Les points attribués correspondront à la légende des points de classement du tableau de notification des propositions. La note obtenue sera confidentielle et aucun détail ne sera divulgué aux autres candidats.

Chaque déclaration d'intérêt sera évaluée à l'aide des critères suivants :

Point	Critères de notation	Points unités attribués (A)	Pondération attribuée (B)	Total des points (A) x (B) = (C)
1	Langue et culture		25	
2	Réussite et accessibilité des étudiants		30	
3	Leadership et gestion		30	
4	Soutien du curriculum et du programme		15	
CANDIDAT :			TOTAL :	

LÉGENDE :	POINTS DE CLASSEMENT :	
A – Évaluation des points attribués	Faible	0 - 3 points
B – Facteur de pondération	Moyen	4 - 6 points
C – Sous-total de la note pondérée (A multiplié par B)	Bon	7 - 8 points
	Excellent	9 - 10 points

Renseignements requis

Afin de permettre une évaluation rigoureuse, en temps opportun, les déclarations d'intérêt doivent être présentées de manière claire et concise. Le défaut de fournir les renseignements tels que demandés peut avoir pour effet de désavantager l'auteur de la proposition. On suggère que le format et la séquence indiqués ci-dessous soient respectés afin d'assurer la cohérence des réponses et permettre que chacune d'entre elles soit pleinement prise en compte :

1. Lettre ou résumé d'accompagnement de la déclaration d'intérêt
2. Profil de l'université
3. Expérience, en matière de langue et de culture autochtones
4. Réussite et accessibilité des étudiants
5. Leadership et gestion
6. Curriculum et soutien du programme

La longueur du document ne doit pas dépasser vingt (20) pages et ne pas comprendre le résumé d'accompagnement, lequel ne doit pas compter plus de deux (2) pages.

Lettre ou résumé d'accompagnement

La lettre ou le résumé d'accompagnement doit présenter brièvement les intérêts de votre établissement et démontrer la pertinence de ce partenariat. Il ne devrait pas compter plus de deux (2) pages (papier commercial standard), comporter l'identité et la signature des personnes qui ont préparé la proposition, ainsi que les coordonnées d'une personne-ressource et celles d'un deuxième contact qui pourra répondre aux éventuelles questions concernant le contenu de la déclaration d'intérêt, en cas d'absence de la première.

Profil de l'université

Le profil doit comprendre : l'appellation légale de l'université, ses adresse et numéro de téléphone; la date de son établissement et sa structure; les détails relatifs au titre de propriété foncière; la direction et le nombre d'employés et d'étudiants.

Expérience en matière de langue et de culture autochtones

Décrivez vos connaissances, vos compétences et toute autre expérience de travail auprès des peuples autochtones – surtout les Inuits – ou liée à la langue et à la culture autochtones.

Réussite et accessibilité des étudiants

Décrivez vos connaissances, vos compétences et toute autre expérience dans le recrutement et la rétention d'étudiants, en insistant sur le soutien aux étudiants autochtones. Décrivez votre approche en matière d'accessibilité; par exemple, la mobilité des étudiants, les exigences en matière d'admission, les points d'entrée et la reconnaissance des acquis et des compétences. Décrivez toute expérience en matière d'accès ouvert.

Leadership et gestion

Décrivez vos connaissances, vos compétences et toute autre expérience en gestion du soutien, y compris une description de l'approche et de l'expertise en matière de gouvernance, assurance de la qualité, qualité interne et toute autre forme de gestion. Inclure également une description de toute expérience en matière de technologie et de suivi des données au sein d'un établissement postsecondaire.

Décrivez votre approche du leadership, y compris l'harmonisation avec les objectifs et les valeurs du CAN, et votre volonté de collaborer dans le cadre de partenariats établis par le CAN.

Décrivez vos connaissances, vos compétences et toute autre expérience en matière d'engagement des employeurs, de la collectivité et des partenaires, plus particulièrement en relation avec les communautés autochtones. Inclure votre approche pour répondre aux besoins du marché du travail, ainsi que tout autre apport dont pourrait bénéficier ce partenariat potentiel.

Décrivez vos connaissances, vos compétences et toute autre expérience en matière de soutien au corps professoral, plus particulièrement au sein de collectivités autochtones. Préciser les domaines du soutien, comme le perfectionnement professionnel, les possibilités pour les étudiants des cycles supérieurs, le travail scientifique, la mobilité des professeurs et l'excellence de l'enseignement.

Curriculum et soutien du programme

Exposez en détail les domaines de programme et le mode de prestation, y compris les pratiques innovantes. Décrivez vos connaissances, vos compétences et toute autre expérience en matière de programmes d'apprentissage non traditionnels, d'« autochtonisation » du programme d'études et de mobilité verticale.

Annexes

Annexe A –

Données démographiques sur la population étudiante :

Inscriptions dans les établissements publics du Nunavut, du 30 septembre 2009 à 2015

	2009	2010	2011	2012	2013*	2014	2015
Total, Nunavut	9 038	8 855	8 902	9 074	9 728	9 889	9 990
Kitikmeot	1 582	1 527	1 546	1 581	1 763	1 820	1 872
Kivalliq	3 030	3 024	3 106	3 150	3 153	3 120	3 127
Qikiqtani	4 426	4 304	4 250	4 343	4 812	4 949	4 991

Source : Ministère de l'Éducation, gouvernement du Nunavut. Préparé par le Bureau de la statistique du Nunavut, 11 juin 2015.

Diplômés des écoles secondaires du Nunavut, de 2008 à 2015

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de diplômés selon la région							
Total, Nunavut	244	237	229	240	218	206	208
Kitikmeot	23	30	24	21	21	34	31
Kivalliq	83	81	86	94	77	86	82
Qikiqtani	138	126	119	125	120	86	95
Pourcentage de diplômés selon le sexe							
Total, hommes et femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes	57,8	45,2	50,2	52,1	55,5	55,3	56,7
Hommes	42,2	54,9	49,8	47,9	44,5	44,7	43,3
Pourcentage de diplômés selon le groupe d'âge							
Total, tous les groupes d'âge	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 17 ans	1,4	1,1	0,7	1,4	0,9	1,0	0,0
17 à 18 ans	44,4	53,1	44,8	55,1	42,7	60,7	51,4
19 ans et plus	54,2	45,9	54,5	43,5	56,4	38,3	48,6
Pourcentage de diplômés selon l'origine ethnique							
Total, Inuits et non Inuits	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inuits	92,6	91,6	90,0	95,0	95,0	92,7	93,8
Non Inuits	7,4	8,4	10,0	5,0	5,0	7,3	6,3

Source : Ministère de l'Éducation, gouvernement du Nunavut. Préparé par le Bureau de la statistique du Nunavut, 11 juin 2015.

Annexe B –

Étude de faisabilité sur la création d'une université <http://gov.nu.ca/fr/information/etude-de-faisabilite-sur-la-creation-dune-universite>

Annexe C –

Accord sur les revendications territoriales du Nunavut : <http://nlca.tunnngavik.com/?lang=en>

Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (en langage simple – en anglais seulement) : <http://www.tunnngavik.com/documents/publications/2004-00-00-A-Plain-Language-Guide-to-the-Nunavut-Land-Claims-Agreement-English.pdf>

Annexe D –

Politiques et procédures du CAN : <http://www.arcticcollege.ca/fr/policies-and-procedures> (en anglais seulement).

Annexe E –

Rapport annuel de la SHN 2015-2016 : https://s3.amazonaws.com/nhcweb/publications/annualreport_2015-16_2.pdf

Plan d'action sur le logement de la SHN : https://s3.amazonaws.com/nhcweb/publications/blueprint_2.pdf

Annexe F –

Site Web du CAN : <http://www.arcticcollege.ca/>

Rapports et documents de l'organisation : <http://www.arcticcollege.ca/fr/college-reports> (en anglais seulement)

Plan d'affaires du CAN 2017-2020 (p. 359 – 392) : http://www.gov.nu.ca/sites/default/files/files/Finance/Budgets/business_plan_2017-2020_english.pdf (en anglais seulement)

Annexe G –

Valeurs sociales inuites : <http://www.gov.nu.ca/fr/information/les-valeurs-sociales-inuit>